

ARRETE 2024-392

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du Service des activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature de l'Université Lumière Lyon 2 ; approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 ;
- Vu** l'arrêté 2024-347 portant organisation du Conseil des sports chargé de proposer le nom du directeur ou de la directrice du SUAPS et de la direction adjointe ;
- Vu** les candidatures reçues dans les délais impartis,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont déclarées recevables pour l'élection à la direction et à la direction adjointe du SUAPS lors du Conseil des sports, organisé le 26 septembre 2024, les candidatures suivantes :

- Candidature de Mme Catherine LEROUX à la direction du SUAPS
- Candidature de M. Amin GRAGUEB-CHATTI à la direction adjointe du SUAPS

Article 2 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux du SUAPS ainsi que par une mise en ligne sur le site internet du SUAPS et de l'Université.

Fait à Lyon, le 23 septembre 2024